

Le Bulletin

La Chapelle Craonnaise

Janvier 2010 - N° 21



Sommaire :

Le mot du maire	3
Services public	4
Etat Civil 2009	6
Travaux et projets	7
Budget 2009	8
"Le Patis"	10
Les associations	12
Informations diverses	21

LE MOT DU MAIRE

Permettez-moi, au nom de l'équipe municipale, de vous présenter mes meilleurs vœux pour l'année 2010, avec une intention particulière à toutes les personnes âgées, tous les malades et tous ceux qui nous ont quitté.

L'année 2009 a été marquée par une conjoncture difficile tant au point de vue économique que social. Souhaitons qu'en ces temps de crise l'avenir puisse évoluer favorablement, particulièrement pour les demandeurs d'emploi et les situations précaires.

Au cours de l'année 2009, nous avons concrétisé certains projets :

Enfouissement de la ligne moyenne tension qui part de la place de la mairie jusqu'au lotissement de la Touche.

Viabilisation de la 3^{ème} phase du lotissement des Accacias.

Cependant, il nous faut rester vigilant car de plus en plus de charges nouvelles incombent aux communes sans nouvelles compensations financières de l'Etat.

En 2010, nous souhaitons remplacer tous les panneaux des noms de fermes et lieudits. Une étude financière est en cours. En ce qui concerne le lotissement, deux parcelles sont vendues. Espérons que cela se poursuivra.

Au niveau de la Communauté de Communes, une nouvelle compétence va se mettre en place, il s'agit du transfert de la voirie. L'entretien et le renforcement des routes et chemins goudronnés seront assurés par le C.C. en lien étroit avec la commission communale.

A la fin de l'année 2009, Thierry Métairie, 2^{ème} adjoint, a souhaité se retirer du Conseil Municipal. Nous avons accepté sa décision que nous respectons. Je tiens personnellement et au nom de la municipalité à remercier Thierry pour tout le travail qu'il a accompli pendant ces années au Conseil Municipal. A la suite de cette décision, Rémi Garot a donc été élu 2^{ème} adjoint.

Pour terminer, je tiens à remercier tout le travail des bénévoles et des associations, qui par leur dévouement, dynamise la commune et crée un lien social très utile en ces temps d'individualisme.

Remerciements que j'adresse également à mes adjoints, à tout le conseil municipal, à la secrétaire et aux agents communaux qui oeuvrent à mes côtés pour le bien être et le développement de notre commune.

Meilleurs vœux à tous et Bonne Année 2010.

Gérard LECOT

SERVICES PUBLICS

LA MAIRIE

rue de la Mairie
53230 LA CHAPELLE CRAONNAISE

Téléphone : 02 43 98 81 92

Télécopie : 02 43 91 75 57

Mél : mairie.chapellecraonnaise@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

le lundi de 9 h à 12 h

le mardi de 9h à 12h et les semaines paires de 14h à 17 h

le jeudi de 14 h à 17 h

le vendredi de 9h à 12h

WWW.CHAPELLE-CRAONNAISE.FR

Le site internet de la mairie où vous retrouvez toutes les infos utiles sur la commune, le conseil municipal et les délibérations, l'agenda des différentes manifestations et bien plus encore.

DECHETERIES

Cossé le Vivien

Lundi - Mercredi - Vendredi - Samedi 13h30-17h30

Samedi 9h-12h

Craon

Lundi - Mercredi - Jeudi - Vendredi - Samedi 13h30-17h30

Mardi et Samedi 9h-12h

ORDURES MENAGERES

Collecte le mercredi

Pour les personnes collectées 1 fois par semaine à domicile (le bourg et le Pâtis) , il est formellement interdit d'aller déposer des ordures dans les containers réservées aux maisons isolées et fermes sous peine d'amendes

SERVICES ET TARIFS

PHOTOCOPIES

l'unité	0,15 €
+de 50	0,07 €
Scolaires	0,02 €

CARTES DE PÊCHE

Cartes à la journée 1,5 € la gaule

Cartes à l'année réservées aux habitants de la Commune à prendre à la Mairie

19 € la carte pour deux gaules par personne

10 € la carte pour les enfants de moins de 14 ans

LOCATION de la SALLE DES FETES

Repas jusqu'à 40 personnes	91.00 €
Repas de 41 à 70 personnes	102.00 €
Repas de plus de 70 personnes	129.00 €
Vin d'honneur	25.00 €
Chauffage pour un vin d'honneur	9.00 €
Chauffage pour une autre location	21.00 €
Location pour une association communale chauffage compris ...	51.00 €
Location pour une association hors commune	65.00 €
(chauffage non compris)	
Location sonorisation	20.00 €
Vaisselle cassée ou perdue (l'unité)	1.50 €

Deux locations gratuites par association communale en partant du 1er Janvier de l'année en cours

La salle des fêtes dispose d'un téléphone avec service télésejour. Vous pouvez appeler tous les numéros d'urgence gratuitement .Pour utiliser le téléphone en dehors des services d'urgence , vous pouvez téléphoner avec une carte France Télécom

N° 02 43 91 76 88

Nous rappelons que chaque utilisateur est responsable du nettoyage et du rangement de la salle. De ce fait le président de chaque association est responsable de la salle qui doit être ainsi que la cuisine libre de tout matériel avant le lundi 12 h.

BRUIT

L' activité de la salle doit être terminée à **2 heures du matin**

En cas de non respect de cette consigne, vous vous exposez en cas de bruit (musique ou klaxon etc....) à un contrôle de la gendarmerie avec risque de verbalisation .

ETAT CIVIL 2009

NAISSANCES

AUBERT Ninon	28 février
CANTIN Thilo	08 avril
MAUNIER Léa	20 mai
MILARD Ethan	06 octobre
LEFEUVRE Sarah	11 décembre
MOREAU Andy	16 décembre

MARIAGE

AUCHERIE Aurélie et LECOT Sébastien le 5 septembre

DÉCÈS

BIDET Jeanne épouse BOUINEAU le 28 aout

CONCOURS MAISONS ET FERMES FLEURIES 2009

MAISONS AVEC JARDIN VISIBLE DE LA RUE

- 1- Mr et Mme COURAPIED Joseph
- 2- Mr et Mme GAROT Paul
- 3- Mr et Mme METAIRIE Thierry
- 4- Mr et Mme PAILLARD Hubert
- 5- Mr et Mme LEGROS Stéphane

MAISONS FAÇADES

- 1- Mme LESAULNIER Monique
- 2- Mr PIQUET Jean -Jacques
- 3- Mr et Mme COUEFFE Georges

MAISONS ISOLÉES OU FERMES INSCRITES EN MAIRIE

- 1- Mr et Mme PASSELANDE Camille "la Gigonnière"
- 2- Mr et Mme LECOT Gérard "Étrogné"
- 3- Mr et Mme CHAUVIN Guy "la Baronnerie"
- 4- Mr et Mme PRAMPART Marcel "la Frotardière"
- 5- Mr et Mme AUBERT Olivier "la Couture"

LES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Principaux travaux 2009

Enfouissement de la ligne moyenne tension :

34 694.00€ TTC (TVA non récupérable)

Viabilisation de 11 parcelles du lotissement des ACACIAS 3^{ème} tranche

Coût pour la commune avec terrain : 155 832.00€ HT

Terrain de Foot :

- Eclairage (Acquisition et pose de projecteurs) 2 356.00€ TTC

- Acquisition d'un portique pour fermer l'accès 652.00€ TTC

Travaux de sécurité sortie du lotissement des Acacias

Coût 3 131.00€ HT

Subventions : 626.00€ DGE + 782.00€ Amendes de Police

Soit une dépense réelle de 1723.00€ HT

Projets 2010

Peinture cage escalier mairie

Mise en Place de nouveaux panneaux indicateurs des lieux-dits en campagne

Aménagement divers dans le bourg

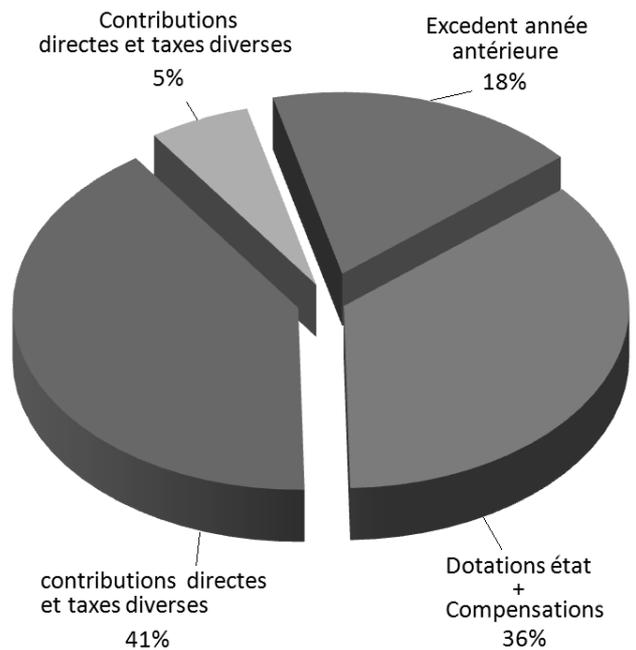
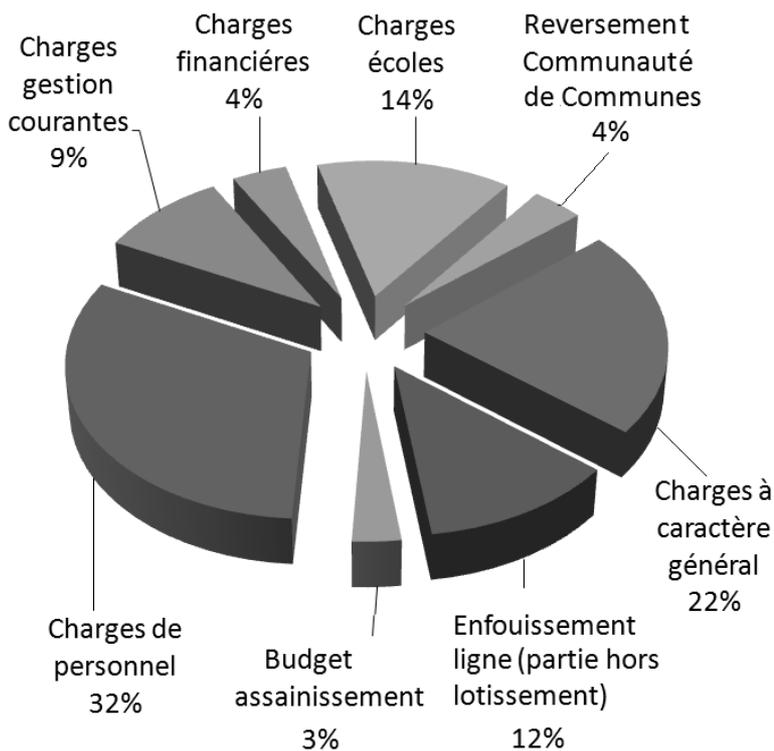
Acquisition matériel agents entretiens

Etude du projet Enfouissement réseaux route de Denazé

Le Budget 2009

FONCTIONNEMENT DEPENSES	
Charges à caractère général	42211
Enfouissement ligne (partie hors lotissement)	23195
Budget assainissement	5750
Charges de personnel	60684
Charges gestion courantes	18083
Charges financières	7713
Charges écoles	27368
Reversement Communauté de Communes	7306
TOTAL	192 310 €

FONCTIONNEMENT RECETTES	
Dotations état + Compensations	85847
Fiscalité directe locale	97799
Contributions directes et taxes diverses	13740
Excedent année antérieure	42729
TOTAL	240 115 €



INVESTISSEMENT DEPENSES	
Remboursement capital emprunt	9934
Aménagement sécurité rue de la mairie	3745
Acquisition matériel	4593
TOTAL	18 272 €

INVESTISSEMENT RECETTES	
Subventions	357
Remboursement TVA	4207
TOTAL	4 564 €

Le budget présenté dans cette page à été simplifié dans le but de faire ressortir les principaux éléments du budget communal et ainsi avoir une idée des ordres de grandeur des dépenses et des recettes. Pour avoir des informations précises sur le budget communal, vous devez contacter la mairie.

Passeport biométrique

Présence obligatoire du demandeur au dépôt et au retrait de la demande (sauf mineur de -6 ans au retrait du passeport)

Personne majeure

- L'imprimé CERFA dûment rempli
- 1 photographie format 3.5 x 4.5 aux normes ISO, **ou** timbre fiscal supplémentaire au coût du passeport (1 € de +) - photo faite en mairie
- Copie intégrale de l'acte de naissance **de moins de 3 mois** (à demander à la mairie du lieu de naissance ou au service central d'état civil à Nantes pour les personnes nées à l'étranger)
- Copie intégrale de l'acte de mariage si la mention ne figure pas sur l'acte de naissance (si le mariage a eu lieu à l'étranger, fournir un **acte de mariage transcrit**)
- Copie de l'acte de décès du conjoint pour les femmes veuves
- Copie du certificat de nationalité française, décret de naturalisation (**selon la situation**)
- Copie du jugement de divorce complet pour les femmes qui désirent garder le nom d'usage de l'ex conjoint ou une attestation émanant de celui-ci
- Copie de la carte nationale d'identité ou permis de conduire **en cours de validité**
- Justificatif de domicile **de moins de 3 mois** (quittance EDF, France Télécom, CAF, ANPE, CPAM, facture eau, quittance de loyer établie par les sociétés HLM ou agences immobilières).
- Pour les personnes hébergées fournir la photocopie de la carte nationale d'identité du logeur, une attestation d'hébergement certifiant que vous logez cette personne, un justificatif de domicile à son nom **de moins de 3 mois**, ainsi **qu'un document officiel au nom du demandeur à l'adresse de l'hébergeant**.
- La restitution de l'ancien passeport en cours de validité pour toutes les demandes de modification
- Timbres fiscaux d'un montant de 89 € pour les adultes (photo prise en mairie) ou 88 € (photo fournie)
- Validité : 10 ans

Personne mineure

- Idem personne majeure sauf :
- Copie de la pièce d'identité du parent signataire + copie intégrale de son acte de naissance + autorisation parentale à remplir sur le CERFA (**pour les 2 parents si enfant naturel**)
- Justificatif de domicile **officiel de moins de 3 mois où le nom de l'enfant figure** (pièces référencées ci-dessus)
- Certificat de nationalité française, décret de naturalisation (**selon la situation**)
- Copie du jugement définitif de divorce pour preuve de l'autorité parentale + **autorisation parentale de l'autre parent** pour la demande de passeport à notifier sur une feuille libre
- Timbre fiscal d'une valeur de 19 € pour les 0-15 ans et 44 € pour les 15-18 ans
- Validité 5 ans

Le dossier de demande de carte nationale d'identité et/ou de passeport doit être rempli et signé lors du dépôt des documents.

Désormais, les enfants doivent avoir un passeport personnel, il n'est plus possible de les inscrire sur le passeport de l'un des parents.

Horaires de la mairie de Craon pour la délivrance des passeports biométriques
du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h30
le vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 et le samedi de 9h à 11h30

"Le hameau du Pâtis et sa banlieue"

Comme chaque début d'année, nous nous réunissons pour manger la galette des rois et se souhaiter nos vœux. À cette occasion le nouveau maire du Pâtis 2009, David Beaumont a été élu.

Désormais nous comptons deux habitantes de plus :

Ninon Aubert née le 28 février 2009

Léa Maunier née le 20 mai 2009

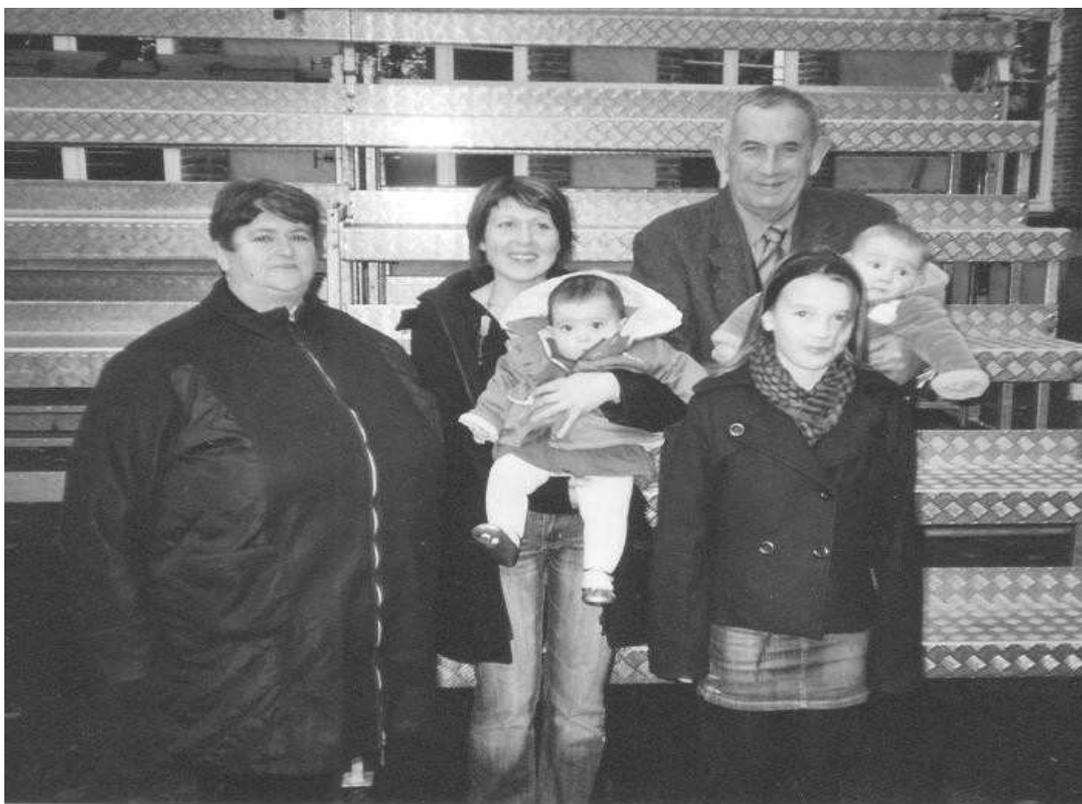
Comme chaque été, avec nos voisins des « Hourdrières » et d'anciens habitants du Pâtis, nous nous retrouvons autour d'une table pour un barbecue en plein air.

Tout le monde, grands comme petits, savourent ce week-end d'été placé sous le signe de la convivialité avec des chansons et des jeux.



Week-end assemblée du Pâtis le 4 et 5 juillet 2009

Cette année les habitants du Pâtis et des Hourdrières étaient en force au Classe 9 de la Chapelle Craonnaise le 28 novembre 2009.



De gauche à droite : Solange Caillard, Myriam et Léa Maunier, Pauline Beaumont,
Daniel Bannier et Ninon Aubert

Toujours sous le signe de la bonne humeur, nous nous retrouvons plusieurs fois par an pour des réunions « apéro » à l'occasion des anniversaires de chacun et le service de remplacement pour la période des vacances.

Tous les habitants du hameau du Pâtis vous offrent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2010 !

Comité des fêtes

Les membres du comité des fêtes vous souhaitent une bonne et heureuse année 2010.

En 2009, janvier fut l'occasion pour le comité d'organiser une soirée jeu de société à la salle des fêtes.



En juin, la fête de la musique avait lieu sur le parking du plan d'eau avec un DJ et un pianiste. Il était possible de se restaurer autour d'une assiette de moules frites .

Le deuxième week-end de juillet, comme chaque année , a eu lieu l'assemblée communale :

- Le samedi a débuté par le concours de pêche avec 67 pêcheurs. La journée c'est terminée avec une soirée grillades frites avec karaoké suivi de bal disco et d'un feu d'artifice.

- Le dimanche, pour la troisième fois, un vide grenier a eu lieu aux alentours de la salle des fêtes.

Nous remercions les bénévoles pour la mise en place des différentes manifestations.

L'année 2010 débutera par l'assemblée générale suivi d'un buffet offert lors de cette réunion qui se déroulera le 30 janvier 2010.

Le 12 juin deuxième fête de la musique moules frites et musique seront au rendez-vous.

Le 10 et 11 juillet assemblée communale.

Nous resterons toujours à votre écoute pour créer d'autres activités.

Les membres du bureau.

A.S. LA CHAPELLE-CRAONNAISE

L'Association Sportive de la Chapelle-Craonnaise vous présente ses meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année 2010

La bonne ambiance régnant entre nous sur le terrain, et en dehors, nous a permis de conserver tout les joueurs et même d'en attirer de nouveaux, rajeunissant encore un peu l'effectif du club et nous permettant aujourd'hui de compter 33 licenciés.

La hausse de notre effectif nous a permis d'engager une 2^{ème} équipe en 5^{ème} division. Nous disposons de joueurs et surtout d'un groupe de qualité, ce qui se ressent au niveau des résultats, puisqu'à la mi-saison, l'équipe est à la 2^{ème} place

de sa poule, avec un match de moins que le leader. C'est une place qui reflète vraiment la valeur de l'équipe qui pourrait surement, même si ce n'est pas un objectif, viser la montée à la fin de la



L'équipe A, quant à elle, évolue toujours en 3^{ème} division.

Après un début de saison mitigé, elle a de nouveau atteint un bon niveau de jeu, grâce à l'envie, la solidarité et aussi la qualité de notre effectif.

L'équipe est à la 4^{ème} place d'un groupe très serré, à égalité de point avec le 2^{ème}, avec pour adversaires des clubs d'un niveau vraiment homogène. Nous espérons pouvoir garder et peut-être même améliorer ce résultat en fin de saison.

N'hésitez pas à venir nombreux nous rejoindre et nous encourager cette année. Les dates et horaires des rencontres sont affichés au terrain de foot. A noter aussi la création d'un site internet dédié à notre club www.aslachapellecraonnaise.footeo.com

Nous tenons également à remercier Thierry Métairie et Patrick Aubert pour le soutien qu'ils nous ont apportés en nous sponsorisant pour l'achat de nouveaux maillots. Merci également à tous les bénévoles qui contribuent à la vie du club.

En vous souhaitant encore une bonne et heureuse année 2010

Le président

Le Club du Bon Accueil

Le club compte 37 adhérents et fait toujours appel à ceux et celles qui pourraient nous rejoindre.

Meilleurs vœux pour 2010.

Le président Daniel BANNIER et la Vice Présidente Marie-Claude HOUTIN sont à votre disposition pour tout renseignements.

Rappel des activités 2009

La belote, le jeudi après-midi pour ceux et celles qui sont disponible.

8 janvier	Assemblée générale et galette des rois
12 février	Après-midi crêpes et concours de belote (qualification pour le canton)
22 mars	Repas du C.C.A.S. avec le concours du comité des fêtes
11 mai	Voyage aux floralies de Nantes
18 juin	Journée de l'amitié cantonale à Quelaines
1 ^{er} septembre	Reprise de la Gym avec Elise, animatrice au SIEL Bleu
11 septembre	Journée de l'amitié cantonale à Cossé-le-Vivien
24 septembre	Repas du Club avec les 80 ans de Georges et Odette COUEFFE
7 octobre	Journée Vendanges à Chalonnnes-sur-Loire avec ballade en petit train dans le vignoble
3 décembre	Pot au feu et bûche de Noel

Pour 2010

13 février Soirée théâtre avec l' association théâtrale "Les Kroukrous" de Cossé-le-Vivien



Moto club



Le moto-club Les Capello's est heureux de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2010.

En 2009, les activités et sorties ont été :

- Les 24 Heures du Mans
- Ballades et rallyes
- Week-end à Penestin
- Notre soirée en plein air le 19 septembre

Nous accueillons toujours de nouveaux motards.

En 2010, les activités 2009 seront reconduites et particulièrement la soirée en plein air de septembre.

Les Capello's





TENNIS DE TABLE

Le club de tennis de table est heureux de vous présenter tous ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année

La saison de tennis de table a recommencée, avec son lot de nouveautés. Cette année le club compte 5 nouveaux licenciés, dont 4 adolescents venus des communes environnantes.

Ces nouvelles recrues nous ont permis d'engager une 2^{ème} équipe qui évolue en 5^{ème} division, c'est une année d'apprentissage et même si les résultats ne sont pas encore au rendez-vous, malgré quelques bonnes performances individuels, on peut déjà s'apercevoir du potentiel et de la motivation de nos jeunes joueurs.

L'équipe fanion, quant à elle, est repartie pour une saison en 4^{ème} division avec ces 9 joueurs toujours fidèles au club, elle a terminée à la 3^{ème} place durant la 1^{ère} phase du championnat avec quelque belles prestations, notamment un match nul contre le leader.

Nous espérons garder ce niveau de jeu et cet enthousiasme à l'entame de la 2^{ème} phase, pour prétendre à une montée en 3^{ème} division à la fin de la saison.



Photo de l'équipe 1^{ère}, prise avant un match

Ceux qui sont attirés par ce sport peuvent nous soutenir ou nous rejoindre le vendredi soir. Le détail des rencontres est accessible sur internet via le site de la fédération www.fftt.com rubrique *sportif*.

N'hésitez pas à nous contacter
Olivier LEFEVRE
Patrick AUBERT



FAMILLES RURALES

ATHEE-LA CHAPELLE-CRAONNAISE

« Familles Rurales » essaie chaque année, dans la mesure de ses possibilités, de vous offrir diverses activités. L'association tient à remercier, tout particulièrement, les communes d'Athée et de la Chapelle-Craonnaise pour leur soutien.

- Aquagym, le mercredi soir à la piscine de Château-Gontier
- Atelier cuisine, 1 séance à Athée en décembre
- Atelier floral, 2 soirées et 1 après-midi par mois à la Chapelle-craonnaise.
- Gymnastique, 2 cours par semaine à Athée
- Atelier fabrication meuble en carton (5 séances) à Athée
- Atelier tricot 1 lundi après-midi sur 2 (période hiver) à Athée
- Sortie pédestre les mardis de juin
- Service du C.C.A.S
- 2 après-midi jeux en bois pour les enfants
- Carnaval
- Décoration de la crèche de Noël

PROJETS DE L'ANNEE 2010

L'ensemble de toutes ces activités seront reconduites.

En prévision :

- deux ateliers meubles en carton 1 le lundi après-midi, l'autre en soirée seront organisés. Les jours restent à déterminer.
- cours de cuisine pour les enfants aux vacances de Pâques.

Suite à notre dernière assemblée générale, le conseil d'administration se compose ainsi :

Présidentes : Sophie Julliot et Jocelyne Bodin

Trésorières : Marie-Noëlle Laloue

Secrétaire : Rose-Marie Métairie

Membres : Suzanne Bruand, Colette Fournier, Claudine Lecot, Nathalie Garot, M.Paule Breton, Véronique Tuault, Christèle Bellay et Fabienne Pertont.

Bonheur des gourmets

Le but de notre association est faire connaître les produits de saison et du terroir par l'intermédiaire de repas façon "grand mère" et d'assurer divers loisirs.

L'association comporte une trentaine d'adhérents. Toutes les soirées et animations se sont soldées par un bilan positif.

L'assemblée générale faite le 30 novembre 2009 à permis d'élire :

Nouveau président	: MILARD Franck 5 rue de l'église
Secrétaire adjoint	: HAUTBOIS Jean de Courbeville
Trésorier Adjoint	: Mlle LEMONIER Sophie 5 rue de l'église

Toujours dans le même esprit et pour poursuivre le but de l'association, voici les futures animations et soirées :

Le 20 février : Fête de la bière (choucroute et soirée dansante)
A la salle des fêtes de la Chapelle Craonnaise

Le 6 mars : Démonstration de taille d'arbustes & arbres fruitiers
Animé par Mrs PIQUET Auguste et RACINE Fabien

Le 23 avril : Soirée à thème au Bar Restaurant de la Chapelle
Craonnaise

Les 11 et 12 septembre : Ball-trap en association avec Groupement de
défense contre les organismes nuisibles de la
Chapelle-Craonnaise.

Le 2 octobre : Soirée déguisée à la salle des fêtes de la Chapelle
Craonnaise

Le 24 octobre : TROC-PLANTES

Si vous souhaitez nous rejoindre et apporter vos idées, nous contacter au 02 43 98 58 54.

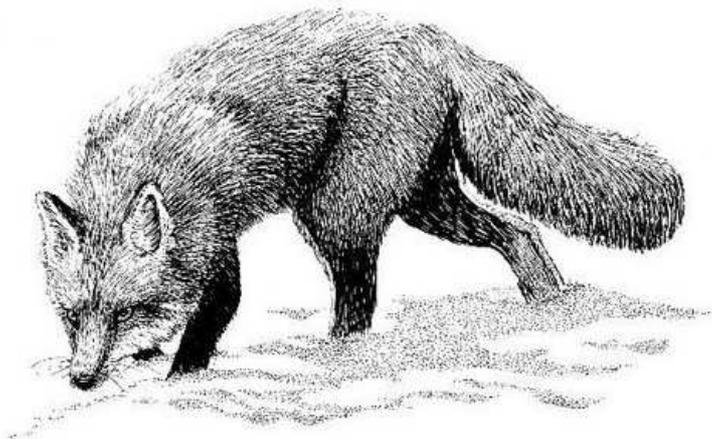
Bonne année 2010 à tous .

Le président

Groupement de défense contre les organismes nuisibles de la Chapelle-Craonnaise

Le bureau de la Chapelle-Craonnaise vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2010.

Le 14 novembre 2009, une battue a été organisée. 8 renard ont été vus et 2 ont été tués. Une autre battue est prévue le 16 janvier 2010 suivie d'un pot-au-feu (toutes les personnes intéressées sont les bienvenues).



Concernant la lutte contre les rats musqués et les ragondins, seule la lutte par piégeage est autorisée. Elle a lieu depuis le 1er décembre 2009 jusqu'au 31 janvier 2010. En cas de prolifération, les riverains des cours d'eau ou propriétaires de plan d'eau peuvent prendre contact avec la Mairie ou avec Bertrand CHAUDET.

Le bureau remercie toutes les personnes qui participent à ces actions et qui donnent leur autorisation de passage pour les battues.

Le président



Décembre 2009—Lâcher de poissons au plan d'eau

LES CORBEAUX ET AUTRES CORVIDÉS

Depuis toujours dans nos contrées, les corvidés ont fait l'objet de destruction soit par tir, soit par piégeage ou bien encore par dénichage. Cette maîtrise des populations qui allait de soi autrefois, se justifie encore aujourd'hui pour la sécurisation des approvisionnements alimentaires et aussi sur le plan sanitaire. Si ces vertébrés déprédateurs sont sources de nuisances (risque sanitaire) et de dégâts (consommation de semences ou de fourrages) pour les productions agricoles, il est plus récent de constater leur présence auprès des habitations, dans les villes provoquant d'autres types de nuisances comme la dégradation de joints de vitres ou salissant par leurs excréments des lieux à fréquentation du public.



Cette expansion s'explique par l'augmentation de leur densité (constat fait en Mayenne suite à l'accroissement des dégâts aux cultures à la saison dernière), mais aussi par l'attitude passive voire accueillante des habitants.

Si nous ne voulons pas être tôt ou tard dépasser par les dommages provoqués par les corvidés, nous devons réaffirmer notre souhait de voir les populations revenir à des densités plus acceptable et ainsi utiliser les outils que la réglementation nous octroie pour réguler nous même corneilles, corbeaux freux et pies bavardes :

Toute l'année : possibilité de piéger sans être agréé piégeur « à l'intérieur des bâtiments, cours et jardins, installations d'élevage ainsi que dans les enclos attenants à l'habitation », **au-delà il faut être agréé piégeur (formation gratuite de 16 heures).**

En période de chasse : à tir (assurance et permis de chasse obligatoire)

En période de destruction : du 1^{er} mars au 10 juin 2010, à tir avec autorisation préfectorale individuelle (formulaire disponible en mairie), accompagné de 10 tireurs maximum (assurance et permis de chasser obligatoire).

Le tir des oiseaux ne peut être réalisé qu'à poste fixe, matérialisé de main d'homme, à l'exception des destructions effectuées dans l'enceinte des corbeautières. Et le tir dans le nid est interdit.

Il est possible aussi de faire appel aux lieutenants de louveteries pour une battue administrative.

Par ailleurs, la réglementation vient de donner aux Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles et à leur fédération la possibilité de capturer des corvidés au moyen de cages dans le cadre d'opérations de lutttes collectives.

En ce qui concerne le choucas des tours, bien que protégé, les mairies ont la possibilité de faire une demande de régulation auprès de la DDAF.

Le Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles de votre commune et la F.D.G.D.O.N (17 bd des Manouvriers à CHANGE - Tél. : 02.43.56.12.40 ou 06.09.85.18.10) se tiennent à votre disposition pour tous renseignements.



FDGDON
de la Mayenne



Le recensement, chacun de nous y trouve son compte.

Toute la population de LA CHAPELLE-CRAONNAISE sera recensée entre le 21 janvier et le 20 février 2010

L'enquête de recensement permet d'obtenir des informations plus fiables et plus récentes. Vos élus peuvent alors mieux adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins (nombre de crèches, d'hôpitaux, de logements, d'établissements scolaires, transports publics, etc.). Le recensement repose sur un partenariat étroit entre les communes et l'institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

LA CHAPELLE-CRAONNAISE, comme toutes les communes de moins de 10 000 habitants, fait l'objet d'une collecte tous les cinq ans auprès de l'ensemble de sa population. Après avoir été recensée en 2005 selon une méthode dite « annuelle », LA CHAPELLE-CRAONNAISE sera donc à nouveau recensée en 2010.

Un agent recenseur, identifiable par une carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du Maire de votre commune, se rendra à votre domicile à partir du jeudi 21 janvier 2010.

Pour la Chapelle Craonnaise, l'agent recruté par la mairie est :

Rose-Marie METAIRIE

Il vous remettra une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé et une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis.

En cas d'absence, vous pouvez soit confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin, à charge pour lui de les transmettre à l'agent recenseur, soit les retourner à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Les questionnaires doivent être remis à l'agent recenseur ou retournés à la mairie ou à l'Insee au plus tard le samedi 20 février 2010.

Votre réponse est importante. La qualité du recensement en découle. **Participer au recensement** est un acte civique mais aussi **une obligation légale** en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée.

Toutes vos réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'Insee et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez votre mairie au 02 43 98 81 92

Vous pouvez consulter les résultats du recensement sur le site **www.insee.fr**

recensement agricole 2010

Le recensement agricole en 2010

Le prochain recensement agricole démarrera à l'automne 2010. Les recensements agricoles s'effectuent tous les 10 ans, le dernier a eu lieu en 2000.

C'est l'une des plus importantes opérations statistiques du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

Il s'effectue dans le cadre de la réglementation statistique de l'Union européenne et selon les recommandations des Nations unies.

Cette opération est couverte par le secret statistique.

Toutes les exploitations agricoles situées en métropole, dans les départements d'outre-mer et dans les collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy sont concernées.

Afin de préparer la phase de collecte une opération préliminaire de constitution des listes d'exploitations à enquêter dans chaque commune s'effectue auprès des mairies, c'est l'opération SOURCE.

SOURCE est la Synthèse Opérationnelle des Unités Recensées par Commune et à Enquêter.

Cette opération débutera le **1er septembre 2009**.

Des enquêteurs prendront contact avec les mairies afin de constituer la liste des exploitations agricoles de la commune dans le cadre de commissions consultatives communales.

La collecte

La deuxième opération est la collecte des informations auprès des exploitants agricoles.

Le recensement se déroulera **du 1er septembre 2010 au 30 avril 2011**.

Cette collecte est organisée par les services régionaux en charge de l'information statistique et économique (Srise) au sein des directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (Draaf).

Des enquêteurs se déplaceront dans les exploitations agricoles pour collecter l'information auprès des chefs d'exploitation.

Les premiers résultats seront disponibles dès le deuxième semestre 2011.

Le recensement agricole est confidentiel et obligatoire

Les questionnaires sont confidentiels.

Les enquêteurs et toute personne participant aux opérations du recensement sont tenus au secret professionnel.

Utilisés uniquement par les services de la statistique agricole, les questionnaires ne serviront qu'à des traitements statistiques portant sur des ensembles de données. Les résultats publiés concerneront toujours un nombre suffisant d'exploitations pour interdire toute identification individuelle.

*En contrepartie de cette garantie de **secret statistique**, il est fait obligation aux exploitants agricoles de répondre aux questions qui leur seront posées*



santé
famille
retraite
services

Janvier 2010 : la MSA renouvelle son réseau d'élus

Vous êtes ressortissants du régime agricole. Du 5 au 20 janvier, vous serez appelés à élire vos nouveaux délégués MSA.

En 2005, avec plus de 50 % de votants, les adhérents de la MSA avaient prouvé leur attachement au régime agricole et à son fonctionnement en se mobilisant pour élire leurs délégués MSA. En janvier 2010, ils seront appelés à réitérer ce geste pour montrer une nouvelle fois la force du monde agricole.

Pourquoi voter ?

La MSA est le seul régime de protection sociale avec un fonctionnement mutualiste. Profondément ancrée dans le territoire, la MSA se trouve à même de faire remonter les besoins sociaux des personnes vivant en milieu rural. Sa présence sur le terrain lui permet de trouver des solutions innovantes et particulièrement adaptées aux réalités locales.

Par ailleurs, son guichet unique permettant aux adhérents d'effectuer toutes leurs démarches en un seul lieu, ses conseillers sociaux de secteur et ses 77 points d'accueil (20 en Mayenne, 32 dans l'Orne et 25 en Sarthe) sont des gages de proximité et de simplicité.

Le vote s'effectue uniquement par correspondance. Voter entre le 5 et le 20 janvier, c'est montrer son attachement :

- à ce régime de protection sociale au fonctionnement unique,
- aux valeurs de solidarité, de mutualisme et de proximité portées par la MSA,
- à un régime de protection social propre au milieu agricole et représentatif de celui-ci.

Le vote par correspondance, le vote pratique

Vous recevrez le matériel de vote début janvier. Pour voter :

- 1 – Placez la liste ou les bulletins de vote choisis dans l'enveloppe de couleur
rose pour le 1^{er} collègue (exploitant)
verte pour le 2^e collègue (salarié)
jaune pour le 3^e collègue (employeur de main d'œuvre)
- 2 – Détachez l'enveloppe-retour liée à votre courrier.
- 3 – Signez au dos. En l'absence de signature, le vote n'est pas pris en compte.
- 4 – Placez l'enveloppe de couleur contenant votre vote dans l'enveloppe retour pré-affranchie que vous posterez.

DON D'ORGANES - DON DE MOELLE OSSEUSE



FRANCE ADOT 53

Afin d'en savoir plus, poser des questions, recevoir de la documentation, ou une carte de donneur, ...

FRANCE ADOT 53

BP 90634
53006 LAVAL cedex
Tel: 02 43 90 68 10

Site national : www.france-adot.org

e-mail: franceadot53@orange.fr

Notre municipalité s'associe à la Grande Cause Nationale 2009, décrétée par l'Assemblée Nationale, et qui vise à sensibiliser un plus grand nombre de personnes aux dons de sang, plaquettes, plasma, moëlle osseuse, et don d'organes...Mais encore faut-il pouvoir s'informer, recevoir de la documentation, connaître les formalités à accomplir, poser des questions, ...afin de pouvoir en parler en famille et prendre les bonnes décisions...

FRANCE ADOT 53 (Association pour le Don d'Organes et de Tissus humains) se tient à votre disposition pour vous répondre, et faciliter votre réflexion en faveur du don de moëlle osseuse ou du don d'organes.

En 2008, 13687 personnes étaient en attente de greffe d'organe, 1/3 seulement ont pu en bénéficier, et 222 sont décédées faute de greffon...2400 patients ont eu besoin d'une greffe de moëlle osseuse en FRANCE ...

En MAYENNE, le nombre de cartes de donneurs a été multiplié par 5 ces 4 dernières années, les engagements de moëlle osseuse par 3, ...c'est un encouragement. Merci.

« Le don de vie, quoi de plus beau ! . . Préservez ce joyau de solidarité humaine qu'est le don bénévole et anonyme » Professeur Jean DAUSSET, Prix Nobel de Médecine.



3, route de Nantes - 53400 CRAON

02.43.09.30.64

e.mail : alliagesdusudouestmayennais@wanadoo.fr

Le Centre Local d'Information et de Coordination G rontologique est un lieu d'accueil, d' coute, de r flexion, et de coordination, au service des Personnes Ag es, de leur entourage ainsi que des professionnels.

LES MISSIONS DU CLIC

Vous accueillir et vous  couter.

Vous renseigner et vous conseiller.

Vous informer, vous orienter et vous aider dans vos d marches.

Alerter et mobiliser les diff rents intervenants autour des situations difficiles

Rechercher ensemble les solutions les plus adapt es, tout en respectant le choix de la personne  g e.

Proposer des actions de pr vention.

OUVERTURE AU PUBLIC

Les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

De 9h00   12h30 et de 13h30   16h00

Le Mercredi de 9h00   12h30 (permanence de la coordinatrice)

Vous pourrez y rencontrer :

Mme Anne-Marie DUTEIL, la coordinatrice ou Mme V ronique GUERIN, la secr taire

D'autres rencontres peuvent  tre assur es sur rendez-vous

Sur l'ensemble du territoire du Pays de Craon.

COMPOSITION DU BUREAU

Au c t  de la pr sidente Mme GODARD Chantal, on retrouve des repr sentants des usagers, des  lus de vos communes (conseil g n ral, communaut s de communes et communes), des associations (ADMR, ASMAD, CODERPA), des b n voles, des m decins, des professionnels de sant , des  tablissements dont des membres du conseil d'administration sont acteurs sur le secteur :

Mme AUPIED Marie-Ange, Mme BOITEUX Marie-Claude, Mr BOITEUX Claude, Mme GRIMAULT Chantal, Mme JEANDEL Elisabeth, Mr LANGOUET Christophe, Mme MOREAU Alice, Mme ROUSSEAU Dani le.

Meilleurs v eux   tous et bonne ann e



**POUR MIEUX REpondre AUX BESOINS
DES PERSONNES AGEES DU TERRITOIRE,**

**LE C.L.I.C. ALLI'AGES POURSUIT LES ACTIONS COLLECTIVES ENGAGEES
EN LIEN AVEC LES PROFESSIONNELS**

L'accueil de jour

Vous aidez un proche au quotidien

Tous les jours, vous en prenez soin

Vous avez besoin de vous lib rer une journ e par semaine

Des professionnels vous proposent un relais   travers cet accueil
qui se d place dans 5 sites diff rents du Pays de Craon.

Le groupe de parole

Anim  par une psychologue pour aider les proches des personnes d pendantes   :

- ☞ Mieux comprendre leur maladie
- ☞  tre  cوتs
- ☞ Rencontrer d'autres personnes



***Dans les locaux du CLIC
le 1^{er} mercredi de
chaque mois de 14h30   16h***

L'animation avec SIEL BLEU

Pour les personnes  g es de 60 ans et plus qui ont envie de :

- ☞ Bouger
- ☞ Sortir de chez elles
- ☞ Partager un moment de d tente
- ☞ Se retrouver entre elles



Un groupe vous est propos  sur chacun des 3 cantons

L'animation avec VITE LU

Activit  propos e   CRAON pour :

- ☞ Partager un apr s-midi de lecture, d'expression, de discussion sur l'actualit ,   l'aide du journal "**Vite Lu**".
- ☞ Vivre un moment convivial en partageant un go ter

Tous les 15 jours, le mercredi   Craon

Pour tous renseignements, n'h sitez pas   contacter le CLIC Alli' ges



Présentation de l'ASMAD

Créée en 1985, cette association gère depuis 1987 un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de 72 places actuellement, qui assure, sur prescription médicale, les soins infirmiers d'hygiène et de confort aux personnes dans l'incapacité temporaire ou durable de les assurer, du fait de leur grand âge, la maladie ou d'un handicap.

Ce service permet à la personne de rester dans son cadre de vie et de préserver son autonomie. Traditionnellement destiné aux **personnes âgées de plus de 60 ans**, le service dispose de 5 places destinées aux **personnes adultes de moins de 60 ans**.

Les soins sont entièrement pris en charge par la Caisse d'Assurance Maladie, quel que soit le régime d'assurance .

Les soins :

En concertation avec la personne à aider, son entourage et son médecin, l'infirmière coordinatrice et les infirmières du service organisent le rythme, la nature des soins, envisagent l'équipement nécessaire si besoin.

Les soins d'hygiène et de confort (toilette, habillage, installation au fauteuil, aide aux repas...) sont assurés par les aides soignantes et infirmières du service.

Les soins infirmiers prescrits continuent d'être effectués par l'infirmier libéral ou le centre de soins de la personne et sont réglés par le service.

Une coordination avec les autres intervenants peut permettre d'harmoniser les actions.

Intervention sur les territoires suivants :

Le SSIAD intervient sur les cantons de COSSE LE VIVIEN, CRAON et SAINT AIGNAN SUR ROE et les communes de Courbeville et Astillé.

Manifestations 2009 et 2010

- **APRÈS-MIDI RÉCRÉATIFS**
- **ACCOMPAGNEMENT À SIEL BLEU : GYM DOUCE ADAPTÉE AUX SENIORS**

Projets

Depuis peu, une psychologue et une ergothérapeute ont été recrutées.

La Psychologue est chargée d'assurer le soutien psychologique du personnel notamment autour d'une réflexion sur les pratiques professionnelles

L'ergothérapeute évalue, accompagne et conseille la personne, la famille ou l'équipe dans la manutention et la proposition d'équipement, et améliore ainsi le maintien de l'autonomie.

Toute l'équipe participe à la recherche de la qualité des soins.



ASMAD

Rue Lavoisier – 53230 Cossé le Vivien

☎ 02.43.98.94.33 - ☎ 02.43.98.84.74

✉ ASMAD53@wanadoo.fr

La Directrice : Mme Grimault Chantal

Le Président : Docteur Giraud-Héraud Alain

La Trésorière : Mme Rousseau Danièle

Un souffle nouveau !!

Créé en 2002, le Pôle touristique du sud Mayenne est né de la volonté de mutualiser les moyens entre 3 structures : Le Syndicat Mixte du Pays de Craon, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier et la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez. L'objectif recherché était de concevoir et de promouvoir une nouvelle offre touristique plus complète et plus attrayante.

En 2009, sud Mayenne Tourisme s'est constitué en Territoire d'Accueil Touristique pour répondre aux exigences de la Région des Pays de la Loire et du Comité Départemental du Tourisme de la Mayenne via son 5^{ème} Schéma de développement. A ce titre, une nouvelle convention d'association concrétisant la collaboration entre les trois collectivités du sud Mayenne a été signée.

Sud Mayenne Tourisme tend vers une organisation optimisée pour s'adapter aux impératifs du marché et inscrire l'activité touristique comme vecteur de développement local.

Dans cette nouvelle organisation, les offices de tourisme et syndicats d'initiative tiennent également une place prépondérante en termes d'accueil et d'information des visiteurs et d'animation locale.

Les actions menées par sud Mayenne Tourisme visent à :

- Accompagner le développement touristique du département via le suivi et l'encadrement des porteurs de projets et des prestataires touristiques,
- Participer à l'observatoire du tourisme (état des clientèles fréquentant notre territoire),
- Organiser les services d'accueil touristique à l'échelle du territoire (mise en réseau des offices de tourisme et syndicats d'initiative et coordination),
- Contribuer à la production touristique départementale en créant des produits touristiques packagés (ex : coffrets cadeaux week-end en sud Mayenne),
- Organiser le partenariat touristique par la mise en place d'éducteurs, de la soirée de cohésion et de formation des prestataires qui a lieu tous les ans.
- Contribuer à la promotion de la destination « Mayenne » via notre présence aux salons du Tourisme de Rennes, Nantes et salon du Bien-être de Laval, la publication d'éditions : guides d'accueil et d'hébergement, agenda d'été, topoguides de randonnée...,
- le site Internet www.sudmayenne.com,
- les relations avec la presse locale, régionale et nationale pour faire connaître notre territoire.

CONTACT

Sud Mayenne Tourisme : ☎ 02 43 70 42 74
tourisme@sud-mayenne.com
www.sud-mayenne.com



PESTICIDES : DANGER



« 1 gramme de substance active phytosanitaire suffit à polluer la consommation en eau de 4 personnes pendant 30 ans ».
En Mayenne, 60% de l'eau consommée provient des rivières.

De mauvaises pratiques d'utilisation de produits phytosanitaires (désherbants, pesticides, fongicides, insecticides...) sont à l'origine de pollution du milieu naturel, perturbent son équilibre biologique, contaminent la ressource en eau (rivière, nappe phréatique...) et représentent des risques pour votre santé en cas d'inhalation, de contact ou d'absorption.

Une utilisation des produits phytosanitaires respectueuse de l'environnement, c'est :

Intervenir à bon escient avec des produits adaptés.

Suivre les recommandations et la notice d'emploi des produits.

Respecter la réglementation en vigueur.

Il est interdit de traiter



Les fossés, même à sec



Les caniveaux et bouches d'égout



Le long des cours d'eau



Les sources, forages et puits



Les zones humides

Actuellement il est interdit d'appliquer des produits phytosanitaires :

- à moins de 5 mètres minimum de tout point d'eau référencé par des points bleus, traits bleus pleins et pointillés sur la carte IGN au 1/25000ème. (cf. arrêté national du 12 septembre 2006)
- dans les **zones humides** caractérisées par la présence d'une végétation hygrophyle dominante de type joncs, roseaux, iris et sphaignes.
- sur le réseau hydrographique *même à sec* : fossés, collecteurs d'eau pluviales, points d'eau (mares, étangs...); Autrement dit, cela inclut tout ce qui n'est pas inscrit sur les cartes IGN au 1/25000ème.
- à moins de 5 mètres des sources, puits ou forages.
- interdiction de traiter à **moins d'1 mètre des caniveaux, avaloirs et bouches d'égout.**

Cette réglementation s'applique à tous les utilisateurs de produits phytosanitaires, que ce soit les agriculteurs, les collectivités, les agents des routes ou les particuliers. En cas d'infraction aux dispositions sur l'utilisation des phytosanitaires : **jusqu'à 75000€ d'amende et 2 ans d'emprisonnement.**

Zone humide : C'est un milieu de transition entre la terre et l'eau. Ce lien entre le milieu terrestre et aquatique est important pour l'eau, la faune, la flore, le paysage. La Loi française entend par zone humide « les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe y est dominée par des plantes hygrophiles* pendant au moins une partie de l'année » (Article L.211-1 du Code de l'environnement). * *qui aiment l'eau*

Les zones humides sont donc d'une grande diversité. Six types ont été identifiés sur le bassin versant de l'Oudon : ripisylve et fourrés alluviaux © ; plaines humides mixtes liées aux cours d'eau © ; marais et landes humides de plaines ® ; zones humides de collines et plateaux ; marais agricoles aménagés ; zones humides aménagées diverses.



Les zones humides disparaissent (remblaiement, assèchement, imperméabilisation, drainage,...) alors qu'elles rendent de nombreux services.

Petit tour d'horizon sur la question...

La disparition des prairies humides et autres zones humides depuis 50 ans est une bonne chose.

- Vrai
 Faux

Les zones humides sont bénéfiques pour le cycle de l'eau et la biodiversité. En fonctionnant comme des "éponges", elles favorisent la dépollution naturelle, atténuent l'effet des crues mais aussi des sécheresses et facilitent l'alimentation en eau des nappes et des sols. De nombreuses espèces se nourrissent ou se reproduisent dans les zones humides.

Les zones humides sont protégées.

- Vrai
 Faux

La réglementation protège ces milieux : il est notamment interdit de les drainer ou de les remblayer. Pour savoir si un projet d'aménagement est situé en zone humide, mieux vaut contacter la Police de l'eau (Direction de l'agriculture).

En créant un plan d'eau, on crée une zone humide.

- Vrai
 Faux

D'abord le plan d'eau n'est pas une zone humide. Aussi, le plan d'eau ne remplira jamais les mêmes fonctions qu'une prairie humide.

Une prairie humide doit être exploitée.

- Vrai
 Faux

Une prairie humide qui n'est pas exploitée se ferme progressivement : les herbes, les buissons puis les arbustes et arbres se développent au risque d'assécher la zone.

Une zone humide est un espace improductif et inutile.

- Vrai
 Faux

La zone humide est un espace de régulation riche en espèces animales et végétales. La zone humide (prairie, bois,...) doit être entretenue sous peine de disparaître.

Pour en savoir plus

Demandez Inf eau Oudon spécial zones humides au 02 41 92 52 84 - bientôt disponible en mairie
Consultez Internet : <http://www.ifen.fr/zoneshumides/accueil.htm>

VOUS PROJÉTEZ DES TRAVAUX DE RÉNOVATION POUR MOINS CONSOMMER D'ÉNERGIE ? C'EST LE MOMENT, DES AIDES EXISTENT !



Les enjeux de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont souvent résumés par le « FACTEUR 4 ». Concrètement, la France va devoir réduire de 75% ses émissions par rapport au niveau de 1990 d'ici 2050. Le gouvernement français présent à Copenhague vient d'annoncer une réduction de 30% d'ici 2020...

L'urgence climatique va nous obliger à mettre les bouchées doubles et la manière de produire et de consommer l'énergie est cruciale. Tout le monde va être mis à contribution; la sphère publique, les entreprises privées et les particuliers.

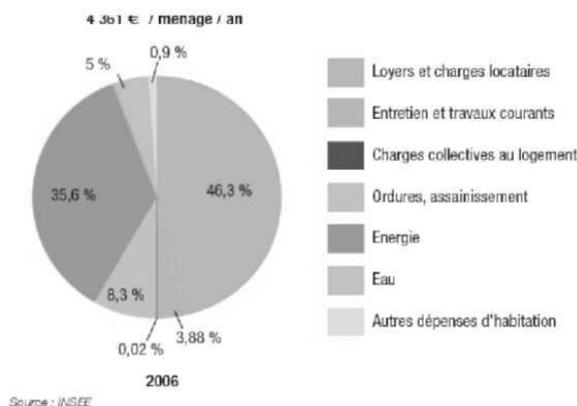
Les bâtiments représentent plus d'un tiers de la consommation d'énergie française. Le Grenelle de l'Environnement a donc fixé des objectifs sur les bâtiments : réduire de 38% les consommations énergétiques à horizon 2020. Pour encourager les particuliers à agir, l'Etat a mis en place des aides incitatives mais il est probable que ces aides soient à court ou moyen terme remplacées par des réglementations ...

UNE OPÉRATION GAGNANT / GAGNANT

Si les charges liées au logement ne sont pas toutes compressibles, deux d'entre elles le sont. L'eau et l'énergie représentent à elles seules 45% des dépenses avec environ 2000 € par an (cf graph).

Le meilleur investissement est certainement l'isolation (toitures, murs, sols et vitrages). "Les kilowatteures les moins chers et les moins polluants sont ceux que l'on ne consomme pas !" Après avoir fait le tour des économies possibles le bâti vient le tour des équipements (chauffage, ventilation, appareils électriques). C'est aussi le moment de passer en revue les énergies renouvelables qui pourraient vous convenir.

Répartition des dépenses des ménages pour le logement en 2006



DES AIDES EXISTENT POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE.

Pour aider à l'investissement plusieurs dispositifs existent :

Crédit d'impôts (tel : 0810 46 76 87), éco-prêt à taux zéro (Banques), Anah (tel : 0820 15 15 15), AREEP (Région PDL tel : 02 28 20 53 26), Conseil Général 53 (BBC neuf tel : 0243599673), OPAH (Habitat & Développement tel : 02 43 91 19 91), communes ...

Un site internet regroupe toutes ces aides et leurs exigences : www.ecocitoyens.ademe.fr

Il est également possible de joindre l'ADIL sur les questions des financements au 02 43 69 57 00.

Afin de vous orienter dans vos choix d'investissements et avoir un aperçu des aides dans ce cadre, l'Espace Info Energie (conseils gratuit, non commercial) est joignable au **0810 036 038** (prix d'un appel local) et également sur le site www.info-energie-paysdelaloire.fr.



EUROMAYENNE

Association Départementale pour une
coopération Européenne en Mayenne

HISTORIQUE

EuroMayenne a été créée en juillet 1991.

Les Européens qui s'installent en Mayenne y apportent un quadruple avantage. Ils:

- insufflent une nouvelle vie dans les communes rurales
- restaurent l'habitat traditionnel qui pourrait être laissé à l'abandon
- contribuent de manière significative à l'économie du département
- apportent leurs propres cultures dans l'élargissement de l'Europe.

EuroMayenne propose des rencontres afin que les Mayennais et les autres résidents Européens puissent bénéficier d'échanges culturels et sociaux.

QUE PROPOSE EUROMAYENNE ?

Notre but est d'aider tous les nouveaux arrivants européens en Mayenne à s'y installer plus facilement. Nous accomplissons ceci en:

- assurant des cours de français abordables, appuyés par de nombreux ateliers de conversation
- provoquant régulièrement des occasions de rencontres à la fois avec des résidents locaux et d'autres personnes ayant emménagé dans le département
- organisant des clubs et des visites de lieux intéressants, ainsi que beaucoup d'autres activités associatives
- tâchant de rassembler les personnes de toutes nationalités européennes en Mayenne qui souhaitent étendre leurs savoirs en matière de langues et culture

NOTRE SITE INTERNET

<http://www.euromayenne.org>

Nous avons un site internet qui vous permettra de découvrir EuroMayenne, les activités proposées, les responsables de l'association et des articles intéressants.

**ASSOCIATION
EUROMAYENNE**

Envie d'améliorer votre anglais?

En recherche d'activités?

Envie d'échanges culturels?

... alors EuroMayenne peut vous aider!

Tél: Nicole Devel-Laigle 02.43.56.57.31

New to Mayenne?

Want to meet more people?

Need to improve your French?

Looking for more activities?

... then EuroMayenne can help!

Tel: Paul Climance 02.43.00.63.85

Le compostage

Les Déchets fermentescibles, encore 75kg/hab/an dans nos poubelles !

Chaque usager, peut par ailleurs, contribuer efficacement à la réduction du volume des déchets verts et fermentescibles, à partir du compostage de ces déchets.

Une famille disposant d'un terrain enherbé de 600 m² produit 250 kg de tontes par an. Si cette famille jette les tontes avec **les ordures ménagères** il en coûtera pour la collectivité : **35 €/an.**

Si elle apporte les tontes à la **déchetterie** la plus proche il en coûtera pour la collectivité : **6 €/an.**

Enfin si les tontes sont **compostées dans le jardin** en mélange avec les épluchures de cuisine, la collectivité ne dépensera **aucun euro** pour leur traitement et la famille disposera d'un engrais naturel et gratuit.

Qu'est-ce que le compostage ?

Le compostage est un processus de transformation des déchets organiques (déchets de cuisine, déchets verts et de bois) par des champignons microscopiques, vers de terre..., en un produit comparable au terreau : le compost. C'est un amendement organique naturel et gratuit, à utiliser directement dans son jardin.

Pourquoi composter ?

Ce processus permet de recycler chez soi certains déchets organiques ménagers et déchets issus de l'entretien des espaces verts, pour obtenir du compost utilisable pour les besoins du jardin. C'est une pratique utile pour l'environnement puisqu'elle contribue à **réduire la quantité de déchets à collecter et à éliminer.**

Pour favoriser cette pratique, le Syndicat Mixte du Pays de Craon, a reconduit en 2009 une opération de mise à disposition de composteurs individuels (360L ou 700L). Cette opération a été plébiscitée puisqu'en 18 mois, 850 composteurs ont été distribués, moyennant une participation financière forfaitaire fixée ci-après.

Si vous voulez faire un geste pour notre planète, par la valorisation de ces déchets fermentescibles, nous vous invitons à agir et à réserver votre composteur individuel.

Si vous êtes intéressé par l'utilisation d'un composteur, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Une réunion d'information sur le thème du compostage est **organisée par le Conseil Général de la Mayenne et le Syndicat Mixte du Pays de Craon.** Cette réunion sera animée par **Denis PEPIN** (journaliste horticole, spécialiste du jardinage au naturel, du compostage) aura lieu le **19/02/2010 à 20h Salle du Mûrier à Craon.**

Entrée Gratuite. Venez Nombreux

Pour plus d'infos sur le programme 2010,
connectez-vous sur

www.ecomotives53.fr

Tél. 02 43 59 96 70



Michel Houtin honoré lors des vœux du maire (le 18 janvier)

Première cérémonie des vœux pour le nouveau maire, Gérard Lecot. La commune a accueilli 30 nouveaux habitants, ce qui n'a pas empêché la fermeture de l'école maternelle. C'est pourquoi le nouveau conseil municipal souhaiterait mettre en place des activités pour les jeunes, peut-être soutenue par la communauté de communes, selon ses compétences. Le 3^e lotissement des Acacias comptera onze parcelles. Les travaux d'enfouissement des réseaux (moyenne tension) vont se poursuivre. La rénovation de l'éclairage du terrain de football est à envisager. Une bonne nouvelle en tout cas : pas d'augmentation des taux d'impositions. Au cours de la cérémonie, Michel Houtin, ancien maire, a reçu des mains de Norbert Bouvet, conseiller général et président de l'association des maires, la médaille (de vermeil) d'honneur régionale, départementale et communale, pour ses 37 années passées au service de sa commune. Il a effectué six mandats : deux comme conseiller, un en tant que 1^{er} adjoint et trois de maire. Claude Boiteux a remis au décoré le titre de maire honoraire.

CALENDRIER DES FETES 2010

Dates connues au moment de la réalisation du bulletin

<p>JANVIER</p> <p>10 - Vœux Municipalité</p>  <p>30 - Comité des Fêtes</p>	<p>FEVRIER</p> <p>13- Théâtre (Comité des fêtes)</p> <p>20- Fête de la bière (Bonheur des Gourmets)</p>	<p>MARS</p> <p>21 Repas CCAS</p> 
<p>AVRIL</p> 	<p>MAI</p> <p>19 - audition Ecole de Musique</p>	<p>JUIN</p> 
<p>JUILLET</p> <p>10-11 Assemblée Communale</p>	<p>AOUT</p> 	<p>SEPTEMBRE</p> <p>18 - Moto Club</p> 
<p>OCTOBRE</p> <p>2 - TROC PLANTES (Bonheur des Gourmets)</p> <p>30 - Classes 0</p> 	<p>NOVEMBRE</p> <p>13 - ASCC Soirée gastronomique</p>	<p>DECEMBRE</p> 